

**Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
de la commission chargée d'étudier le Préavis n°21
du 3 juin 2005**

Concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 1'024'400.-
pour la réfection générale de la rue de la Sablonnaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission, composée de Mmes et MM. Joëlle Monnin, Marinette Nicollin, Pascal Fer, Olivier Maibach, Jean-Marc Pernet, Bart Wind et le soussigné, désigné comme rapporteur, a siégé à l'Hôtel de Ville le 23 juin 2005.

La commission a entendu avec intérêt MM les municipaux Marc-André Burkhard et Charles Forestier ainsi que les responsables du bureau technique René Grunig (STE) et Olivier Schmidt (SEY). Elle les remercie pour leurs renseignements.

La rue de la Sablonnaire a été identifiée depuis longtemps par les services communaux comme une rue présentant des gros problèmes d'eau et de gaz. Elle a été placée en priorité secondaire en raison de sa faible importance stratégique. Les conduites sont dans un état vétuste de plus elles sont placées sur du terrain privé. De ce fait, chaque intervention est délicate. Le réseau électrique est posé « à l'ancienne », une topologie en étoile sera adoptée.

Une séance d'information avec les habitants de la rue s'est déroulée le 25 avril. Les travaux débuteraient fin août et dureraient jusqu'en décembre.

Par les explications des délégués de la municipalité et les questions des commissaires, les précisions suivantes ont été apportées :

Les travaux pris en charge par STE :

- Les collecteurs eau usée et eau de surface remplaceront le tuyau unitaire en ciment. Le tuyau en ciment datant de 1925 a admirablement tenu. Le PVC qui

remplacera le ciment est au moins aussi résistant selon les services communaux. L'introduction du système séparatif oblige les propriétaires à se connecter dans les 5 ans. Habituellement la majorité des propriétaires profitent de la durée des travaux pour se mettre en conformité.

- Le revêtement ordinaire de la chaussée (pas de macro rugueux) sera posé une année après la fin des travaux. (~ mai 2007).
- Le marquage n'a pas encore été arrêté, les services procéderont à des essais avant d'adopter un marquage définitif.
- La remise en état des terrains privé sera au frais de la commune et sera effectuée par les services communaux.

Les travaux pris en charge par SEY :

- Il sera posé un tube pour l'eau, un pour le gaz et plusieurs pour l'électricité. Le SEY a pris l'habitude de poser plusieurs tubes de réserve. Les tubes pour le réseau du gaz supportent une pression plus élevée que l'actuelle (22 mBar) dans le cas où le réseau passerait à une pression supérieure.
- L'éclairage public sera changé mais les candélabres resteront à leurs emplacements respectifs. Ceux-ci apporteront un éclairage de meilleure qualité (éclairage au sodium) et une uniformité avec la rue voisine.

Conclusions.

La commission, à l'unanimité des ses membres, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les articles 1 à 3 du préavis n° 21 tel que présenté par la Municipalité.

Le rapporteur : David Wulliamoz



Yverdon-les-Bains, le 1 juillet 2005